

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
30 JUIN 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de l'aide aux
projets cyclables auprès
de la Région et d'un fonds
de concours auprès de la
CASGBS dans le cadre
d'une convention de
maîtrise d'ouvrage
déléguée pour la création
d'une piste cyclable**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1er juillet 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1er juillet 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er juillet 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis THOUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur FOUCHET à Monsieur PERICARD
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur ALLAIRE

N° DE DOSSIER : 21 D 35h

OBJET : SOLLICITATION DE L'AIDE AUX PROJETS CYCLABLES AUPRES DE LA REGION ET D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CASGBS DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE

RAPPORTEUR : Madame GUYARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du Plan Vélo régional, la Région Île-de-France souhaite développer l'usage du vélo au quotidien en apportant des réponses concrètes aux usagers (itinéraires sécurisés et jalonnés, stationnement, services...).

La participation financière de la Région s'applique notamment aux projets d'aménagements cyclables et d'apaisement de la circulation pour compléter le réseau cyclable et généraliser le partage de la rue dans les territoires.

A Saint-Germain-en-Laye, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS), un plan d'actions triennal a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 30 juin 2021.

Dans ce plan pour 2021, la Ville a prévu la création d'une nouvelle piste cyclable reliant la rue Taillevent à la place Aschaffenburg.

L'aide régionale peut cofinancer ces travaux dans une fourchette de 30% à 50% des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables fixé à 550 € / ml.

En sollicitant l'aide de la Région, la Ville s'engage à :

- ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention préalablement votée par la commission permanente du Conseil Régional,
- prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements,
- tenir la Région informée de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional).

Par ailleurs, la CASGBS ayant la compétence « mobilités » complètera ce financement par un fonds de concours à hauteur de 30 % minimum des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides de la Région Île-de-France au taux maximum dans le cadre du dispositif « Plan Vélo régional – Soutien régional aux projets cyclables » ainsi que le fonds de concours de la CASGBS dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

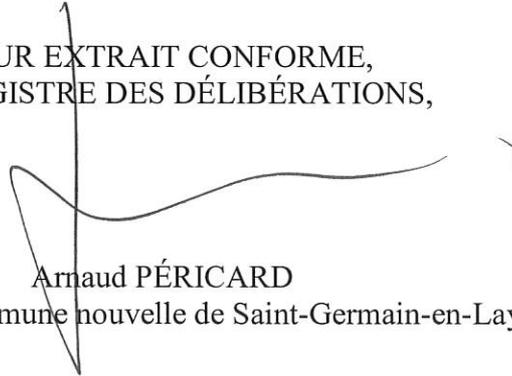
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides de la Région Île-de-France au taux maximum dans le cadre du dispositif « Plan Vélo régional – Soutien régional aux projets cyclables » ainsi que le fonds de concours de la CASGBS dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud Péricard', written over a vertical line that serves as a separator between the text above and below.

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.